



REPUBLIQUE FRANÇAISE
VILLE DE BESSANCOURT
VAL D'OISE

Monsieur Elie DOMERGUE
133, Grande rue
95550 BESSANCOURT

Affaire suivie par :
Ressources humaines
☎ : 01 30 40 44 41
✉ : responsable.rh@ville-bessancourt.fr

ENVOI RECOMMANDE AVEC AR
Réf : JCP/SH/20/011

Objet : ouverture procédure disciplinaire

Bessancourt, le 06 janvier 2020

Monsieur,

J'ai été saisi par plusieurs témoignages d'agents du Centre communal d'action sociale (CCAS), dont vous aviez la responsabilité jusqu'à votre mise en disponibilité à compter du 1^{er} janvier 2020, d'un certain nombre de faits fautifs commis dans le cadre de vos fonctions. Les éléments portés à ma connaissance révèlent la commission de plusieurs faits qui m'apparaissent comme de graves manquements à vos obligations professionnelles.

Ainsi, il est apparu que vous avez commis divers manquements dans la gestion du CCAS, tels que l'octroi discrétionnaire des logements sociaux sans prise en compte des critères réglementaires, le fait d'empêcher les agents d'honorer leurs rendez-vous avec les usagers du service public, ou encore le fait de ne pas respecter les outils de travail de ses agents.

Plusieurs témoignages concordants révèlent également un comportement de votre part excessivement autoritaire et irrespectueux envers des agents du service, caractérisant des abus d'autorité tel que par exemple le refus d'accorder des congés.

Enfin, il a été rapporté une atteinte portée par votre comportement à l'image du CCAS auprès des usagers du service.

Par ailleurs, des éléments concordants révèlent que vous avez rédigé les articles au sein d'un blog « Agir pour Bessancourt » particulièrement diffamatoires à mon égard et à l'égard des services de la mairie. D'autre part, un tract signé également « Agir pour Bessancourt » reprenant les articles du blog ainsi que des menaces de mort à mon encontre a été distribué auprès de membres du personnels et d'élus. Enfin vous avez utilisé votre boîte mails professionnelle sur votre temps de travail pour organiser le collectif « Agir pour

Bessancourt ». L'ensemble de ces éléments constituent un manquement grave au devoir de loyauté mais également une infraction pénale.

Je vous informe en conséquence de l'ouverture à votre rencontre d'une procédure disciplinaire en vertu des articles 89 et 90 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et de la saisine, à cet effet, du Conseil de discipline.

En application de l'article 19 de la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires et de l'article 4 du décret n°89-677 du 18 septembre 1989 relatif à la procédure disciplinaire applicable aux fonctionnaires territoriaux, vous avez la possibilité, dans le cadre de cette procédure, de venir consulter votre dossier individuel ainsi que les pièces relatives aux faits énoncés ci-dessus, seul ou accompagné de la ou des personnes de votre choix, ou de les faire consulter par une personne que vous aurez dûment mandatée par écrit à cet effet.

Si vous souhaitez exercer ce droit, je vous invite à prendre contact dès maintenant avec le service des ressources humaines afin de définir la date, le lieu et l'heure de la consultation.

Il vous appartiendra, si vous souhaitez obtenir communication d'autres documents administratifs que ceux figurant au sein de votre dossier individuel, d'en faire la demande par ailleurs selon les dispositions du Code des relations entre le public et l'administration.

Je vous rappelle enfin que vous avez la possibilité, suite à la réception de ce courrier, de présenter par écrit toute observation que vous jugerez utile quant aux faits qui vous sont reprochés.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Le Président du CCAS

Jean-Christophe POULET

